

ŒUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS

EXPOSÉ SOMMAIRE

DE L'ŒUVRE

Discours de M. Léon HARMEL

prononcé à Lyon le 27 Novembre 1887

*« L'Œuvre des Cercles catholiques
d'Ouvriers est digne de toute louange,
et Nous ne pouvons qu'approuver hautement
la pensée qui vous en a inspiré
la création. »*

(Disc. de S. S. Léon XIII, 23 fév. 1885.)



PARIS

262, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 262

1888

CETTE ÉDITION

Le texte est reproduit en entier, d'après l'édition de 1888. Il a été recomposé dans l'esprit de l'original : pages de titre et titres suivent la mise en page du livre ; l'illustration a été découpée dans le document numérisé et restaurée. L'orthographe et la ponctuation de l'époque sont conservées ; 2 coquilles évidentes de l'imprimeur ont été corrigées.

Les notes numérotées sont celles de l'ouvrage ; elles sont numérotées ici à la suite, du début à la fin.

Léon Harmel, le Bon Père du Val-des-Bois

leonharmel.com

Transcription établie d'après l'exemplaire numérisé par la Bibliothèque municipale de Lyon (numelyo). BmLyon | numelyo (SJ SS 477/403, 6), Licence Ouverte.

Document original : https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001105582956

Version du 1er octobre 2026.

Monseigneur¹,

Messieurs,

Dans une Assemblée générale des Membres de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, de quoi pourrions-nous vous entretenir, sinon de notre chère Œuvre, à laquelle nous avons consacré notre vie ?

Son but, son action, ses moyens, voilà des sujets toujours utiles à étudier ; car, malgré une existence de seize années, nous sommes encore peu compris de ceux qui nous entourent.

Nous devons avouer que notre nom a prêté au malentendu. La dénomination de *Cercles catholiques d'ouvriers* éveille dans la pensée une conception toute autre que la nôtre. Mais, au moment de nos débuts, le Cercle était, pour nos Associations, le seul moyen d'obtenir la liberté légale des réunions.

Depuis la loi de 1884, nous aurions voulu changer notre premier nom et en choisir un où notre but véritable aurait été indiqué, mais le désir de Sa Sainteté nous a déterminés à conserver notre première dénomination.

Pour définir notre Œuvre, il faudrait dire que c'est une œuvre de résurrection : et pour les intelligences par la propagande de la doctrine, et pour la famille par la restauration des responsabilités, et pour le monde du travail par l'organisation chrétienne de la profession et des institutions économiques.

I. — DOCTRINE.

Au point de vue de la doctrine, nous pouvons affirmer qu'aucune société n'a été ni plus soumise à l'enseignement de l'Eglise, ni surtout plus soucieuse de posséder la vérité intégrale, pour en répandre la bienfaisante lumière sous le contrôle et la direction de nos pasteurs.

1. M^{gr} Foulon, archevêque de Lyon, présidait l'Assemblée.

Nous sommes persuadés que la fécondité de notre action sociale sera en raison de notre obéissance parfaite, non seulement aux ordres, mais encore aux conseils de la sagesse divine vivant au milieu de nous dans la personne de Léon XIII et dans celle de nos évêques. Car les faits sont engendrés par les idées, et c'est en semant des idées qu'on récolte des actes.

C'est pourquoi nous avons demandé au Saint Père de nous placer sous l'autorité d'un cardinal protecteur. L'Eminentissime cardinal-vicaire M^{gr} Parocchi a été désigné. Il reçoit nos procès-verbaux et nos publications, et nous n'entreprenons rien d'important sans l'avoir consulté.

Dans chaque diocèse, nous sollicitons de la bonté paternelle de Nos Seigneurs les Evêques la nomination d'un protecteur diocésain, afin de nous tenir sous la dépendance de l'évêque en même temps que sous la dépendance du Vicaire de Jésus-Christ.

Notre Conseil des Etudes, où nous comptons des théologiens éminents, applique sa science aux questions du travail, du crédit, de la propriété. Sous le nom de *Questions sociales et ouvrières*, un premier volume a été publié où sont développées les idées de l'Œuvre sur le régime du travail.

Dans notre récent et magnifique pèlerinage des associations ouvrières à Rome, Sa Sainteté Léon XIII, le Pontife de la question sociale sous toutes ses formes, a bien voulu encourager et approuver nos travaux.

Tout le monde se souvient des mémorables paroles où il a tranché, avec une sagesse admirable, un point encore discuté ou demeuré obscur pour les catholiques. Permettez-moi de citer ce paragraphe :

« Sans doute, l'intervention et l'action des pouvoirs publics ne sont pas d'une indispensable nécessité, quand, dans les conditions qui règlent le travail et l'exercice de l'industrie, il ne se rencontre rien qui offense la moralité, la justice, la dignité humaine, la vie domestique de l'ouvrier ; mais quand l'un ou l'autre de ces biens se trouve menacé

ou compromis, les pouvoirs publics, en intervenant comme il convient et dans une juste mesure, feront œuvre de salut social ; car à eux il appartient de protéger et de sauvegarder les vrais intérêts des citoyens leurs subordonnés. »

Remarquez comment le Saint Père se sépare des socialistes d'Etat, en basant la nécessité de l'intervention des pouvoirs, non sur la *raison d'Etat*, mais sur la constatation que les biens supérieurs de l'humanité, la moralité, la justice, la dignité humaine, la vie domestique de l'ouvrier se trouvent menacés ou compromis.

Remarquez d'autre part comment il se sépare de ce *libéralisme absolu*, selon lequel l'initiative individuelle devrait suffire toujours à sauvegarder ces biens supérieurs qui sont tout ensemble les droits de l'homme et les droits de Dieu. Entre ce socialisme et ce libéralisme est la *vérité*, formulée pour la première fois dans un enseignement officiel que nous avons recueilli avec une docilité d'enfant, pour y soumettre notre foi et notre action chrétienne.

Pour la propagande de nos idées, nous avons un journal hebdomadaire, *la Corporation* ; une revue mensuelle, *l'Association* ; une union catholique de la presse, où nous avons pu grouper des journalistes appartenant à différentes nuances politiques sur le terrain social chrétien ; des assemblées régionales presque chaque mois sur différents points de la France ; enfin, des conférences populaires.

Nous nous efforçons de nous montrer fils soumis de l'Eglise, en faisant comprendre autour de nous que les vérités enseignées par notre Mère immortelle, toujours jeune, toujours rayonnante de la sagesse divine, peuvent seules sauver la société, au XIX^e siècle comme aux siècles précédents.

II. — FAMILLE

Pour entrer dans l'action, nous devons tout d'abord travailler à la résurrection de la famille. Que manque-t-il à la famille actuelle ? L'exercice de l'autorité par les parents, la pratique du respect par les enfants.

Or, l'expérience nous l'a prouvé, nous ne pouvons reconstituer cette unité sociale qu'en groupant chacun de ses éléments, les pères, les mères, les enfants, et selon les âges et selon les situations, dans des associations différentes, véritables écoles où se refait l'éducation des individus.

Chacun d'eux rapportant au foyer l'esprit de dévouement et de responsabilité qu'il a puisé dans nos œuvres par la pratique des devoirs sociaux, nous sauvons la famille en travaillant à sauver la société.

Qu'est-ce que le devoir social ? C'est ce que nous appelons la *charge d'âmes*.

Quand nous disons *charge d'âmes*, nous n'oublions pas que cet apostolat incombe à un titre spécial aux ministres de l'Eglise qui ont reçu d'elle la direction d'une partie du troupeau. Nous savons que, dans la langue du droit canon, le Souverain Pontife, les évêques et les pasteurs ont spécialement et uniquement charge d'âmes.

Mais pourrions-nous oublier qu'il est écrit : *Mandavit Deus unicuique de proximo suo*. Vous l'entendez, Dieu ne l'a pas conseillé, il l'a ordonné, *mandavit*, et à qui ? Il ne dit pas que les âmes bien nées, les cœurs d'élite, peuvent ou doivent faire de l'apostolat ; il impose cette obligation à chacun de nous sans distinction. Or, la parole de Dieu ne se discute pas. Nous distinguons donc la charge d'âmes et les titres sur lesquels elle repose. Ce mandat est en quelque sorte officiel, c'est à dire émanant d'un ordre positif, ou bien il est de droit naturel. Dans le premier cas il incombe aux pasteurs ; dans le second, à nous tous, *unicuique*.

Quant à la mesure et à l'étendue de ce devoir, nous posons en principe que toute supériorité sociale : la *paternité*, le *patronat*, le *rang*, la *naissance*, la *position*, l'*éducation*, l'*intelligence*, la *fortune*, impose des devoirs envers les inférieurs. Tous ces avantages nous sont donnés pour le bien des autres, et Dieu ne nous autorise jamais à en jouir en égoïstes.

Or, ce devoir, que nous nommons charge d'âmes, est le fondement de la famille, qui se dissout par l'égoïsme, l'individualisme et l'oubli des responsabilités.

C'est pourquoi le premier article de notre règlement est celui-ci : « L'Œuvre a pour but le dévouement de la classe dirigeante à la classe ouvrière », c'est à dire de tous les supérieurs aux inférieurs, du riche au pauvre, du maître à son serviteur, du patron à son ouvrier, de ceux qui ont une influence quelconque à tous ceux que leur influence peut atteindre pour le bien.

Et comme une telle idée a besoin d'institutions qui en soient l'incarnation, nous avons formé les associations dans toutes les classes.

Et tout d'abord le *Comité*, école d'application du dévouement au peuple par les hommes de la classe aisée. Nos comités sont un but et non pas seulement un moyen : en appelant des hommes de loisir, de fortune, de situation prépondérante, c'est à dire des autorités sociales, nous les convions à accomplir un devoir nécessaire pour leur propre salut, le devoir de charge d'âmes.

Nous groupons les dames dans les *Associations de Dames patronnesses* pour employer leur dévouement aux *Œuvres de résurrection*. Nous désignons ainsi les organisations populaires qui font jaillir des cœurs l'étincelle du dévouement et du sacrifice, car les ouvriers eux aussi sont appelés à conquérir des âmes, et dans le monde du travail nos associations d'hommes, de jeunes gens, de mères de famille, de jeunes filles, sont organisées pour ce but.

Enfin, notre *Association catholique de la jeunesse française* a groupé la jeunesse chrétienne, que nous cherchons à enflammer des

nobles passions de l'Eglise, de la patrie et de la famille.

En faisant ainsi pratiquer le dévouement à chacun des membres de la famille, dans toutes les classes, nous avons rendu à cette institution divine, base de la société, l'union, la force et la puissance qu'elle avait perdues par l'oubli des responsabilités.

III. — TRAVAIL

Dans le monde du travail, nous avons préparé les éléments de réforme en groupant successivement les industriels, les ingénieurs, les agriculteurs, les patrons d'arts et métiers, les maîtresses d'atelier, en organisant dans la classe ouvrière les délégués d'atelier qui se consacrent au salut de leurs camarades. Notre *Commission industrielle* compte de huit à neuf cents membres. Les usines ont commencé à pratiquer nos méthodes à Marseille, Saint-Chamond, Douai, Armentières, Lille, Roubaix, Tourcoing, Orléans, Angers, Cousances, etc.

Dans plus de soixante-dix usines, les merveilles du Val-des-Bois ont été accomplies ou ont commencé, et tout nous fait espérer que le mouvement va s'accélérer encore à la suite de notre magnifique pèlerinage à Rome.

Nos méthodes reposent sur l'action ouvrière inspirée par le patron, qui s'attache davantage à susciter les initiatives qu'à faire lui-même.

Dans nos relations avec nos ouvriers, nous nous efforçons d'imiter Dieu par la discrétion de notre influence, par le respect de la liberté, par l'association effective de toutes les volontés au travail de régénération sociale, toujours sans nous désintéresser de rien.

Nous estimons que le sacrifice a ses attrait, qu'il est le travail vraiment fécond. En y appelant ceux qui nous entourent par un libre et généreux entraînement, nous rendons hommage à la dignité des âmes créées à l'image de Dieu et rachetées par le sang de Jésus-Christ.

Dans les veines du peuple chrétien, il y a du sang des martyrs ; on l'y retrouve aussitôt qu'on l'appelle aux grandes et nobles entreprises.

C'est par les âmes généreuses, nous pourrions dire héroïques, que nous préparons la résurrection morale du travail.

IV. — CORPORATION

Quel est le couronnement de ce triple effort sur les intelligences, sur la famille, et sur le travail ? C'est la *Corporation*.

La corporation est une union professionnelle et économique des patrons et des ouvriers sur la base chrétienne. Cette union rétablit la justice et l'aide mutuelle en faisant cesser l'isolement mortel où se débat le travailleur. Chaque jour, dans nos relations avec les groupes populaires, nous constatons sur tous les points de la France les maux innombrables engendrés par l'individualisme païen qui a envahi notre pays. Oui, Messieurs, la patrie souffre parce que l'ouvrier est un abandonné.

L'anathème *Væ soli*, malheur à l'homme isolé, tombe sur l'ouvrier doublement, et parce qu'il est homme et parce qu'il est travailleur. L'ouvrier est une double faiblesse à qui les soutiens ordinaires ne suffisent pas ; il lui faut aussi la famille professionnelle.

Ce régime d'isolement a amené une désorganisation du travail qui a produit l'injustice universelle ; j'ajouterai l'injustice nécessaire. Et de quel nom flétrir cette sorte d'obligation ?

Au point de vue général, la classe productrice est écrasée par l'avisement des prix, sans que les consommateurs cessent de subir l'ascension continue de la cherté de la vie.

Le capital, se retournant contre le travail qui l'a engendré, ruine les producteurs par les secousses violentes d'une spéculation sans frein, où la fortune de l'honnête homme qui a travaillé toute sa vie devient la proie de ces jeux abominables qu'une société chrétienne ne doit pas tolérer. L'ouvrier peut-il trouver la justice dans une société

où la capacité professionnelle n'est plus reconnue, où l'ascension rationnelle est remplacée par l'escalade violente, où la guerre pour la vie est devenue un dogme économique, où les luttes mortelles entre patrons et ouvriers sont organisées et encouragées par ceux qui sont à la tête de la nation ?

Le patron peut-il trouver la justice, quand, séparé de ses ouvriers par les abîmes de la défiance et de la haine, il est obligé de lutter dans l'isolement, quand, enfin, le besoin de vivre le force à suivre le torrent d'égoïsme et de lâcheté qui entraîne notre société ?

Le patron chrétien peut-il pratiquer ses devoirs de paternité sociale, surmené par un labeur sans relâche, sans sécurité, et avec le grand nombre d'ouvriers que les nécessités de l'industrie contemporaine impose ? Nous ne craignons pas de répondre : Non, s'il ne forme tout d'abord l'organisation du travail au moyen des associations et de la corporation.

La justice peut-elle exister dans l'isolement qui fait des chefs de maison les victimes d'une concurrence déloyale, éhontée, qui ruine l'industrie d'un pays pour les bénéfices illégitimes de quelques jours ? Après moi, le déluge ; ma fortune faite, je me retire, tant pis pour les ruinés ; telle est la maxime commune.

Les consommateurs peuvent-ils trouver la justice dans une société où les lois sont impuissantes à les protéger contre la falsification qui s'exerce jusque dans les aliments, où aucun objet ne représente la qualité et la valeur que lui donnent des réclames qui sont le mensonge organisé ?

Dans une réunion d'architectes, à Paris, on a constaté qu'on ne pourrait plus construire de maisons vraiment solides et honnêtement faites, tant que la corporation ne sera pas établie par le courage de ceux qui entreprendront cette grande œuvre à leurs risques et périls.

Jusque-là, nous resterons dans l'injustice ; or, comme une société basée pratiquement sur l'injustice est destinée à périr misérablement, nous n'hésitons pas à le proclamer, la corporation étant le seul moyen

de faire rentrer la justice dans le monde du travail, ou la corporation sera établie, ou la société périra.

Notre œuvre est la seule qui s'occupe pratiquement de résoudre ce grave problème ; c'est pourquoi nous faisons appel à toutes les bonnes volontés, au concours de tous ceux qui ont souci des âmes et de la patrie. Qu'ils viennent avec nous et qu'ils nous aident à reconstruire l'édifice social du travail.

On nous objectera que sur plusieurs points notre effort n'a pas encore été considérable, qu'il s'est borné à divers groupements épars peu importants et dont on ne voit pas le lien.

Mais si vous vous transportez sur un chantier où on doit élever un grand édifice, que voyez-vous après plusieurs mois, quelquefois plusieurs années ? Des fondations à fleur de terre, dont la masse ne présente pas une apparence bien différente du sol voisin, des pierres disséminées, des amoncellements de matériaux, tout dans le désordre. Si vous dites à l'architecte : « Je ne vois rien, vous n'avez rien fait », il vous répondra : « Je n'ai pas perdu mon temps, j'ai creusé des fondations très profondes et j'y ai accumulé des pierres en assez grande quantité pour construire un édifice ; vous ne voyez rien, mais j'ai obtenu une base fautive de laquelle je ne puis rien élever de solide. Je suis allé chercher à grands frais ces pierres que vous voyez ; on les a sciées et taillées à grands efforts. Maintenant, tout est prêt et vous allez voir l'édifice s'élever rapidement. »

Ainsi pour notre Œuvre. Nous n'avons pas perdu notre temps, nous avons préparé les matériaux.

La semaine dernière, dans une ville voisine, nous avons jeté les bases d'une corporation de tisseurs. Pourquoi avons-nous pu le faire en quelques heures ? Parce que le cercle nous a fourni des ouvriers chrétiens de la profession ; le comité nous a donné des hommes dès longtemps formés au dévouement ; la commission industrielle nous a permis de grouper des patrons qui ont appris leurs devoirs depuis plusieurs années qu'ils sont avec nous.

Aurions-nous pu commencer sans tous ces groupements préparatoires ? Mille fois non.

L'établissement de corporations libres et volontaires nous conduira au régime corporatif. Nous entendons par là une organisation sociale où les corporations seront reconnues, favorisées par la loi, et où la représentation des intérêts véritables par les délégués des corporations remplacera la représentation des passions politiques.

V. — MAISON DU PEUPLE

Laissez-moi, Messieurs, vous tracer un tableau rapide d'une corporation achevée. Ce sera, pour les hommes courageux qui ont commencé ici, à la Croix-Rousse et dans le bâtiment, la vue anticipée de leur avenir.

Dans le Nord, on montre encore les vieilles maisons des corporations, avec leurs pignons artistiques, leurs formes élégantes. Le cœur tressaille d'émotion quand on visite ces demeures où nos pères avaient établi le siège de l'honneur professionnel et de la prospérité du pays. Nos corporations, elles aussi, auront chacune leur maison, que nous voulons appeler la *Maison du peuple*.

Dieu y sera le maître, parce que Lui seul donne à un peuple la justice et la charité. C'est dans la *chapelle* de la corporation que les syndics jureront d'être fidèles à leur mission. Là se réuniront les membres de la famille professionnelle, patrons et ouvriers, dans l'égalité devant Dieu et dans l'amour mutuel pour Dieu.

À côté, le *Secrétariat du peuple*, destiné à rendre service non seulement aux associés, mais aussi à tous les travailleurs dans le besoin, quels que soient leurs sentiments et leur conduite. Le secrétariat du peuple, commencé déjà dans plusieurs de nos fondations, est l'incarnation de cette idée que, partout où Dieu règne, le prochain est aimé et secouru. Pour cela, nous ne donnons pas d'argent, mais des consultations gratuites de médecins, d'avocats, de notaires, etc., des

renseignements, au besoin des lettres et des démarches pour faciliter la mise à profit de toutes les œuvres de charité existant dans la ville. L'ouvrier chrétien *seul* peut amener au *Secrétariat du peuple*. Nous voulons qu'ainsi l'ouvrier chrétien devienne le bienfaiteur des travailleurs de son quartier.

Puis, les *Institutions économiques*, réservées aux membres de la corporation. Les réunions périodiques des mères de famille tiennent les ménagères au courant des organisations dont elles doivent user, et leur conseil indique aux délégués chargés de ces institutions les *desiderata* et, au besoin, les observations des intéressés.

Plus loin, les *Institutions professionnelles*, tout ce qui tient à l'apprentissage, à l'instruction professionnelle ; les salles de séance pour les syndics, pour les conseils divers qui s'occupent du travail, qui étudient les moyens d'augmenter la prospérité du métier ;

Des *Chambres de conciliation*, où les patrons, réunis avec les ouvriers sur un terrain commun, discutent leurs intérêts et dissipent les malentendus ; au besoin, un tribunal arbitral, où le désir de la paix et de la concorde anime les juges, fait disparaître les contestations, les haines et les défiances des esprits que Dieu a constitués pour l'amour et l'union.

D'un autre côté, les *Institutions de prévoyance*, soit pour le placement des épargnes, afin d'éviter ces catastrophes qui plongent les familles économes dans la misère, soit pour encourager et aider les dépôts.

Les corporations actuelles ont déjà fourni cette preuve matérielle : par l'association chrétienne qui modère les désirs, qui enseigne la simplicité, source de la richesse, par les institutions économiques qui amènent au paiement comptant, nous avons obtenu des épargnes si considérables qu'elles paraissent impossibles pour des populations qui n'ont pas pratiqué nos méthodes. Nous citerons, par exemple, pour six cents ouvriers, une épargne de plus de soixante mille francs chaque année, avec des salaires très ordinaires et la cherté de la vie,

hélas ! bien commune aujourd'hui. C'est que la corporation chrétienne a déjà obtenu des miracles sur le terrain de l'épargne, comme sur le terrain religieux, comme sur le terrain professionnel.

La section des institutions de prévoyance organise également les retraites pour la vieillesse, les indemnités pour les accidents, l'assistance aux veuves et à leurs enfants. La corporation, aujourd'hui comme autrefois, a une tendresse spéciale pour les familles privées de leur chef, de leur gagne-pain et de leur guide.

Des services de charité mutuelle sont établis, mille fois plus précieux et plus féconds que les secours en argent cependant nécessaires.

Nos corporations actuelles ont transformé des milieux dévorés par les jalousies entre égaux, par les haines contre les supérieurs, en véritables paradis, où l'amour circule entre égaux et remonte au chef de la famille professionnelle, qui devient un père, non seulement par les fonctions mais encore par le nom. C'est ainsi que Dieu, qui aime les Francs, en même temps qu'Il a permis les hontes et les chutes des systèmes d'où Il est banni, a tenu à multiplier les miracles économiques et de paix sociale là où on s'est appuyé sur Lui, où on a suscité le dévouement réciproque des chefs et des ouvriers.

VI. — CONCLUSION

Tout cela est-il possible partout ? Cet idéal peut-il être réalisé à Lyon ? Oui, Messieurs, avec la foi et la persévérance.

La foi nous enseigne que les peuples sont guérissables, que toute entreprise nécessaire au salut des âmes est voulue de Dieu. La foi nous le dit, quand on s'appuie sur Dieu et non sur l'homme, la réussite est certaine. Nous ne craignons pas de le proclamer bien haut, au milieu de cette assemblée, les chrétiens qui hésitent à entreprendre la *corporation* parce qu'ils redoutent de ne pas retirer quelque succès de leur effort, ces chrétiens-là font injure à Dieu et commettent une sorte de blasphème.

Le mot vous paraîtra peut-être plus oratoire qu'exact, mais vous le trouverez juste, si vous prenez garde à deux choses : la première, que la corporation, seul remède au mal inexorable de l'isolement du travailleur, est nécessaire à la société qui se meurt ; la seconde, que Dieu puissant et bon ne saurait mesurer son concours à une œuvre de salut social. Votre doute, vos hésitations, que dirai-je encore ? votre pusillanimité seraient en contradiction avec votre foi en sa justice.

Ah ! Messieurs, dans les premiers siècles de notre ère, alors que le sang chrétien coulait à flots, alors que les sages de nos jours auraient cru tout désespéré, les catacombes ne retentissaient que des cantiques d'espérance et d'actions de grâce. Est-ce à vous, fils de saint Pothin, de sainte Blandine et des plus illustres martyrs des Gaules vainqueurs par le sang et la mort, est-ce à vous qu'il faut demander de ne pas douter de la puissance de Dieu ?

Non, mille fois non, et je veux le croire, la noble devise de nos pères trouvera ici son application : *Gesta Dei per Francos*.

Les miracles de Dieu se renouvelleront ici comme ailleurs. La courageuse action des Lyonnais va tout entreprendre. Souvenez-vous que vous êtes les fils de Notre-Dame de Fourvières, qui vous crie du haut de la colline : Sauvez mes enfants, je suis avec vous !

TABLE

I. Doctrine	4
II. Famille	6
III. Travail	8
IV. Corporation	9
V. Maison du Peuple	12
VI. Conclusion	14